



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2014 à 19 h 30

Présents : M Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Fabrice ANGELOT, Mme Christine AUCEL, M Christophe BRUN, Mme Magalie FANTON, M Éddy LABBE, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD, Mme Schérazade TOUNSI.

Absents excusés : M. Jérémy GRANDJEAN pouvoir à M. Cyril GOUDARD, Mme Marie-Hélène MORETEAU pouvoir à Madame Sylviane BOUCHARD, M. Christian SEURAT pouvoir à M. Éric GAILLARD.

Monsieur Éric GAILLARD ouvre la séance à 19 h 30. Madame Christine AUCEL est élue secrétaire de séance.

Après approbation du compte-rendu de séance du 22 mai 2014 à l'unanimité, Monsieur Éric GAILLARD passe à l'ordre du jour.

1 Désignation des délégués du conseil municipal et de ses suppléants pour l'élection pour le renouvellement des sénateurs du département de l'Ain le 28 septembre 2014

Dans le cadre du renouvellement des sénateurs du département de l'Ain, le conseil municipal de Saint Maurice de Rémens s'est réuni pour désigner ses délégués et suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014.

Le conseil municipal a nommé Madame Edith CHENE, secrétaire, puis le maire après avoir constaté que la condition de quorum était respectée, (12 membres présents) et en application de l'article R.133 du code électoral, a présidé le bureau, composé de Madame Magalie FANTON, Monsieur Hervé MORIN, (2 conseillers municipaux les plus jeunes) Monsieur Fabrice ANGELOT, Madame Marie-Hélène MORETEAU (2 conseillers municipaux les plus âgés).

Il a été procédé à l'élection des 3 délégués.

Après un vote à bulletin secret, Messieurs Éric GAILLARD, Cyril GOUDARD et Madame Sylviane BOUCHARD ayant obtenu chacun 15 voix ont été élus délégués au premier tour de scrutin.

Puis il a été procédé à l'élection des 3 suppléants.

Après un vote à bulletin secret, Monsieur Eddy LABBÉ, Madame Isabelle BERNARD, Monsieur Christian SEURAT ayant obtenu chacun 14 voix, (1 vote blanc), ont été élus suppléants au premier tour de scrutin.

2 Demande de subventions pour le jeu de la cour de récréation de l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle que l'achat d'une nouvelle structure de jeux pour la cour de l'école maternelle est inscrit au budget primitif 2014.

En concertation avec les enseignants un jeu comprenant 1 plateforme et 1 toboggan a été choisi. Cet ensemble d'un montant HT de 4.356 € est éligible à la dotation territoriale ainsi qu'à la réserve parlementaire.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour déposer un dossier auprès de ces organismes.

3 Demande de subvention auprès du SDIS pour l'équipement du Centre d'Intervention de Premier Secours de Saint Maurice de Rémens

Monsieur le maire explique que le Centre de Première Intervention de Saint-Maurice-de-Rémens a sollicité la Commune pour l'achat de nouveaux matériels.

Il est nécessaire de remplacer des tuyaux sur le fourgon pompe tonne et d'acquérir divers matériels : Jambières de protection, casque anti-bruit, gants de protection en cuir, pour l'utilisation de la tronçonneuse.

Lampes adaptables sur les casques ainsi que 2 projecteurs portatifs.

Le devis présenté s'élève à 2 029.07 € HT soit 2 434.88 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour déposer une subvention auprès du SDIS.

4 Demande de subvention dans la cadre de la dotation territoriale 2015 pour la sécurisation du village

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a pour objectif, au cours du mandat 2014-2020, de mettre en place un programme général de sécurisation sur l'ensemble de la commune.

La commune de Saint Maurice de Rémens étant éligible à dotation territoriale 2015, il propose à l'assemblée de déposer, auprès du conseil général de l'Ain, un dossier concernant l'ensemble des aménagements pour un coût total estimé à 165 000 € HT.

- 1) Entrée du village par la rue Marie de Fonscolombes, à l'angle avec la route des Ormans : création d'un rétrécissement qui permettra également de matérialiser un cheminement piétonnier.
- 2) Au droit du croisement du chemin des Ormans et de la rue Montessuy : création d'un rétrécissement avec plateau traversant.
- 3) Entrée Ouest du village sur la RD 904 : création d'un plateau traversant au droit de la rue du Pollon.
- 4) Contre allée de la place Saint Exupéry : création d'un rétrécissement avec plateau traversant.
- 5) RD 77, entre la RD 904 et la route de Martinaz (château d'eau) : création d'un cheminement piétonnier et aménagement pour le ralentissement des véhicules.
- 6) RD 77, au droit du portail de la Maison du Petit Prince : création d'un rétrécissement qui permettra également aux véhicules légers qui souhaitent pénétrer ou sortir de la propriété de le faire en toute sécurité. L'enfouissement des réseaux pourra être envisagé en fonction des coûts proposés par le Syndicat Intercommunal d'Energie et e-communication de l'Ain.
- 7) A l'entrée du hameau de Martinaz, de chaque côté, sur la VC 4 : création d'un rétrécissement avec coussins berlinois afin de ne pas pénaliser les nombreux cyclistes et engins agricoles qui empruntent cet axe ; la sécurité visant principalement les véhicules légers dans ce hameau.
- 8) A l'entrée du hameau de Martinaz, sur la VC 3, entre le panneau d'agglomération et le panneau « stop » : création d'un rétrécissement qui permettra également de sécuriser les habitants et véhicules en stationnement au droit de l'habitation.
- 9) Le long de la RD 904 côté Ouest : création d'un cheminement piétonnier.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2015.

5 Convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au profit de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme en son nom était jusqu'à ce jour, assurée par les services de l'Etat et notamment les services de la DDT, que cette mise à disposition n'est plus assurée à compter du 1^{er} juillet 2014 pour les communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Que la CCPA a mis en place un service instructeur dans le cadre de sa compétence.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de la mise en place d'une convention entre la Commune et la CCPA qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du service instructeur de la CCPA au profit de la Commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du droit des sols en son nom.

La présente convention sera en vigueur à compter de sa signature par Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la CCPA (dans l'attente de la signature de cette convention, l'instruction reste assurée par les services de la DDT).

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention et la soumet pour approbation au conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention de mise à disposition du service instructeur de la CCPA au profit de la Commune, à compter de sa signature et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Séance levée à 20 h 45

Le Maire,
Éric GAILLARD



Informations diverses :

L'ambroisie : Cette plante est dangereuse pour votre santé, elle est responsable d'allergies, éternuements, yeux qui piquent, peau qui démange... Ne vous laissez pas envahir, apprenez à la reconnaître, détruisez-la.

L'article 8 de l'arrêté préfectoral du 03 juin 2013 stipule : « L'élimination des plants d'ambroisie doit se faire, avant la pollinisation pour éviter les émissions de pollen et l'impact sur les populations et impérativement avant le début de la grenaison, afin d'empêcher la constitution de stocks de graines dans les sols. **La destruction d'ambroisie aura lieu obligatoirement avant le 15 août de chaque année.** »

Reconnaitre L'AMBROISIE

Une plante dangereuse pour la santé

FLEURS
sur de longs épis

TIGE velue
rougeâtre

FEUILLE
profondément
découpée

s'étale en forme de buisson

Hauteur : 15 cm à 1 mètre

L'AMBROISIE

une plante dangereuse pour la santé

Quelques signes particuliers

- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

Risques de confusion

ARMOISE COMMUNE

- face inférieure de la feuille couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse

ARMOISE ANNUELLE

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse

Son aspect aux différents stades

PLANTULE **CROISSANCE** **FLORAISON**

Vous l'avez reconnue : détruisez-la !

Pour en savoir plus : www.ambrosie.info

Éditée par la DRASS et les DDASS de la Région Rhône-Alpes

www.ambrosie.info Ce site vous dit tout sur l'ambroisie. N'hésitez pas à le consulter.

Nos associations et commerçants nous donnent « RENDEZ-VOUS »

Samedi 19 juillet 2014 : Concours de pétanque organisé par « Le Clos de Jéré » à partir de 13 h 30.

Week-end des 26 et 27 juillet 2014 : Journées Saint Exupéry organisées par l'association « Souvenir de Saint Exupéry ».

- **Samedi 26 juillet :**

Expositions, vente de livres et souvenirs philatéliques de 16 h 00 à 19 h 00.

- **Dimanche 27 juillet :**

Expositions, vente de livres et souvenirs philatéliques de 10 h 00 à 18 h 00.

Messe en l'église de Saint Maurice de Rémens à 10 h 00,

Fleurissement et recueillement sur le caveau Saint Exupéry – d'Agay au cimetière à 11 h 30,

Apéritif offert par l'association « Souvenir de Saint Exupéry » dans le parc du château à partir de 12 h 00, allocutions,

13 h 00 repas (15 €) sur réservation dans la limite des places disponibles (80).

Réservation pour le repas auprès de : M. Gabriel FOURNIER au 04.74.34.01.20, de M. Gérard BLANCHET au 06.80.27.71.08, ou par mail : blanchet.gerard@orange.fr

Samedi 16 août 2014 : Soirée à thème au restaurant « Le Saint Rémens »

Samedi 23 août 2014 : Concours de pétanque organisé par l'association « Le Clos de Jéré » à partir de 13 h 30.

Mardi 16 septembre 2014 : Assemblée générale à la salle plurivalente - Sou des écoles

Samedi 13 septembre 2014 : Concours de pétanque organisé par « Le Clos de Jéré » à partir de 13 h 30.

Dimanche 14 septembre 2014 : Farfouille dans le parc du château – Comité des Fêtes

Samedi 25 octobre 2014 : Boudin sur la place - Chasse A.C.C.A.

Vente de fleurs à la salle plurivalente pour la Toussaint - Sou des écoles

Vendredi 31 octobre 2014 : Soirée Halloween à la salle plurivalente - Sou des écoles